

## L'école High-Tech, la CNDP et la CDAI signent une convention d'adhésion au programme REUT

Rabat, 05 Mars 2024

La CNDP (Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel) et la CDAI (Commission du Droit d'Accès à l'Information) ont signé ce mardi 05/03/2024 avec l'école d'enseignement supérieur High-Tech , au siège de la CNDP-CDAI une convention REUT (Réglementations pour un usage éthique des technologies) afin de développer des approches permettant de circonscrire les phénomènes de Deep Fake et de Fake News pouvant porter atteinte au respect de la vie privée et à la transparence des informations partagées sur différents canaux, en particulier internet et les réseaux sociaux.

Signée par M. Mohamed BOUZIDI directeur de l'école High-Tech et M. Omar SEGHROUCHNI, Président de la CNDP-CDAI, cette convention formalise l'adhésion de l'école High-Tech au programme « REUT », mis en place par la CNDP-CDAI dont les principaux axes de collaboration sont :

- **Un usage éthique de la technologie s'inspirant du Privacy by Design**, pour le respect de la Privacy by Design afin d'assurer un usage et un positionnement éthique de la technologie ;
- **Les mécanismes de cadrage, Fake News, Deep Fake et usage éthique de technologie** qui vise en particulier à :
  - Accompagner les orientations et les transformations technologiques, économiques, juridiques et sociétales qui peuvent affecter le domaine de la protection des données à caractère personnel ;
  - Préconiser un usage éthique de la technologie qui contribuera à la mise en place d'un référentiel partagé qui nous permettra de converger vers une méthodologie ;

- Créer un espace multidisciplinaire dans le domaine de l'analyse scientifique avec un caractère international ;
- Alimenter, une réflexion transverse, multipartenaires et multi-adhérents, devant aboutir à la production de préconisations sur les briques de confiance au service de différents usages pouvant être spécifiques à l'usage de la technologie.

### **A propos de la CNDP**

*La protection de la vie privée, au Maroc, est consacrée par l'article 24 de la Constitution du Royaume : « Toute personne a droit à la protection de sa vie privée. ... »*

*La CNDP (Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel) a été créée par le Dahir n° 1-09-15 du 22 safar 1430 (18 février 2009) portant promulgation de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (BO n° 5714 du 05/03/2009).*

### **A propos de la CDAI**

*Le droit d'accès à l'information, au Maroc, est consacré par l'article 27 de la Constitution du Royaume : « Les citoyennes et les citoyens ont le droit d'accéder à l'information détenue par l'administration publique, les institutions élues et les organismes investis d'une mission de service public. ... »*

*La CDAI (Commission du Droit d'Accès à l'Information) a été créée en vertu de la loi n° 31.13 relative au droit d'accès à l'information.*

### **A propos de l'école High-Tech**

*L'école High-Tech, fondée en 1986, est une école d'enseignement supérieur en Management , Ingénierie Informatique et Cybersécurité.*